

Motion du 7 novembre 2007 de MM. Vincent Maitre, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, MM. Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Ne mégotons pas pour des cendriers urbains».

(acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 25 février 2008)

MOTION

Considérant:

- la prise de conscience du tabagisme passif sur la santé publique;
- l'aboutissement de l'initiative «Fumée passive et santé», qui demande d'inscrire un article 178 B dans la Constitution genevoise, soit notamment l'interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés;
- la saleté et l'insalubrité que provoquent les mégots jetés sur la chaussée et les trottoirs, ainsi que le sentiment d'insécurité qui en découle;
- la nécessité de cendriers urbains,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier le concept de cendriers urbains esthétiques, modulables (par exemple, adaptables à du mobilier urbain déjà existant tel que poubelles, barrières, abribus, etc.) et peu onéreux;
- d'organiser, dans ce but, un concours ouvert aux artisans, designers, écoles d'art genevois;
- de réunir un jury de professionnels neutres et sans parti pris, composé d'architectes, urbanistes, décorateurs, designers, etc.;
- d'étudier tous les lieux publics stratégiques qui nécessiteraient la pose de tels cendriers (par exemple, parcs, rues piétonnes, places et quartiers à forte densité de cafés, restaurants, bars) et d'en proposer la réalisation.